

LIVRET D'ACCUEIL DES ETUDIANT(E)S INFIRMIERS (IERES)

Vous allez suivre votre formation à l'institut de formation en soins infirmiers du CHU de Poitiers. L'ensemble de l'équipe formation vous souhaite la bienvenue.

Ce livret a été réalisé afin de vous donner des réponses aux premières questions que vous vous posez et ainsi faciliter votre arrivée.

L'institut se situe sur le site du CHU de Poitiers :

Au 1^{er} janvier 2021, le CHU de Poitiers et le Groupe hospitalier Nord-Vienne ont fusionné, formant ainsi un établissement public de santé unique sur le département de la Vienne pour l'offre de soins en médecine, chirurgie et obstétrique.

Le CHU de Poitiers compte désormais 5 sites :

POITIERS (La Milétrie) - CHATELLERAULT - LOUDUN – MONTMORILLON - LUSIGNAN



Modalités d'accès au site de la Milétrie



Les emplacements de parking étant payants et prioritairement destinés pour le stationnement des consultants, nous vous conseillons d'utiliser un mode de transport alternatif à l'autosolisme :

- Les lignes des transports en commun de l'agglomération de Poitiers qui desservent le site du CHU sont les lignes N°1, N°10, N°11, N°13, N°27.
- En provenance de la gare de Poitiers, vous pouvez utiliser les lignes N°1 ou N°11 sachant que la ligne N°1 est plus directe que la N°11.
Pour des renseignements complémentaires : www.vitalis-poitiers.fr
- Les parcobus les plus près du site sont :
 - La Hune (Saint-Benoit) : vous pouvez rejoindre le site en utilisant la ligne N°27
 - Parc des expositions de Poitiers : vous pouvez rejoindre le site en utilisant ligne N°10
- Le covoiturage

Vous pouvez en revanche bénéficier d'un parking pour vélos ou motos au niveau de l'IRFPS.

Fonctionnement des instituts

Depuis juillet 2005, le fonctionnement et l'équipement des écoles et des instituts de formation paramédicaux sont transférés aux régions.

Les centres de formation et leurs personnels restent gérés par le CHU qui reçoit une subvention annuelle de fonctionnement et d'équipement émanant du conseil régional.

L'IFSI dépend donc de :

- La région Nouvelle Aquitaine, **organisme financeur**,
- l'Agence régionale de santé (ARS) qui **assure le suivi et contrôle des formations**,
- l'Université de Poitiers qui réalise votre inscription en tant qu'étudiant(e),
- La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités qui **valide les formations et délivre les diplômes**,
- Le CHU de Poitiers, **administrateur des instituts**.

Présentation de l'IFSI

Les locaux :

Les bureaux des personnels administratifs et pédagogiques de l'institut se situent au rez-de chaussée et 1^{er} étage de la petite aile du bâtiment des Instituts Régionaux des Formations des Professions de Santé (IRFPS).

Les salles de cours sont mutualisées entre tous les instituts. Les cours ont souvent lieu au RDC et 1^{er} étage de la petite aile du bâtiment.

Vous bénéficiez d'un Espace Numérique de Travail (ENT), mis à disposition par l'Université de Poitiers <https://www.e-notitia.fr/connexion/index.php>

Vous y trouverez tous les éléments administratifs et pédagogiques utiles pour votre formation.

Les coordonnées :

Institut de Formation en Soins Infirmiers
CHU de POITIERS
2 rue de la Milétrie – CS90577
86021 POITIERS Cedex
05.49.44.44.68

L'équipe pédagogique :

La liste des personnels, leurs coordonnées téléphoniques et mails se trouvent sur l'ENT à la rubrique : *Informations pour tous/Formation-Organisation/Annuaire IFSI*

Information diverses

Handicap et scolarité

Les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur [handicap](#) peuvent contacter la directrice pour mettre en oeuvre les aménagements recommandés. Une procédure est à disposition sur l'ENT : *Informations pour tous/Formation-Organisation/Projet pédagogique/demande d'aménagement d'études*

La prise des repas

- Si vous le souhaitez, vous pourrez prendre votre déjeuner au restaurant du personnel situé au 11^{ème} étage de la tour Jean Bernard, où les élèves et étudiant(e)s bénéficient d'un tarif préférentiel. Le jour de la rentrée, il vous sera remis un badge afin d'y accéder.
- Diverses cafétérias Relais H sont également à votre disposition : au rez-de-chaussée du même Hôpital Jean Bernard, dans le hall du bâtiment Centre Cardio Vasculaire, dans le hall du Pôle Régional de Cancérologie .
- Des [foodtrucks](#) sont aussi accueillis sur le site de la Milétrie
- Enfin, vous pouvez apporter votre repas et le consommer dans le salon de l'IRFPS ou dans 2 salles de cours dédiées sur le créneau de repas. Des micro-ondes sont à disposition.

Les horaires

Pendant toute la durée de la formation, les horaires des cours débuteront au plus tôt à 8h et se finiront au plus tard à 18h. Il peut toutefois y avoir quelques exceptions.

Une pause d'une heure environ sera prévue pour le repas du midi.

Les horaires en stage sont ceux de la structure d'accueil et se répartissent sur les 24 heures.

Règlement

Vous devrez vous conformer à un règlement intérieur qui vous sera présenté lors de la rentrée.

Circulant au sein d'un hôpital, vous serez tenu au respect de la discrétion.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux pour le respect du groupe et du formateur.

Règles de sécurité

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Les consignes d'incendie seront expliquées en début de formation par le service incendie du CHU.

Nous vous souhaitons une bonne formation